



Référence: CU 2009/85 (A)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [[FunctionalTitle2]] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur les décisions 4/1 et 4/3 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, intitulées respectivement "Mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant" et "Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatives à l'assistance technique".

**Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (Vienne (Autriche), 28-30 septembre 2009)**

Dans sa décision 4/1, la Conférence a considéré qu'il était nécessaire d'étudier les options concernant un mécanisme approprié et efficace pour l'aider à examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Elle a également demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de convoquer au moins une réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée, avec des services d'interprétation, à Vienne, avant la fin de septembre 2009, réunion qui devrait lui présenter, à sa cinquième session, un rapport sur les mécanismes, selon que de besoin, pour examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles.

Toujours dans cette décision, la Conférence a demandé aux États Membres de soumettre au Secrétariat leurs commentaires et avis pour les délibérations de la réunion susmentionnée, et elle a demandé au Secrétariat d'organiser les avis et commentaires reçus pour faciliter ces délibérations.

Le Gouvernement est cordialement invité à participer à la première Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, qui se tiendra à Vienne (Autriche) du 28 au 30 septembre 2009.

[[AddressLine1]]  
[[AddressLine2]]  
[[AddressLine3]]  
[[City]] [[Postal Code]]  
[[CountryAddressName]]

Le Gouvernement est également invité à soumettre au Secrétariat ses commentaires et avis en vue des délibérations de la réunion susmentionnée. Il pourrait répondre aux questions suivantes:

- i)* Faut-il mettre en place un mécanisme pour aider la Conférence à examiner l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant?
- ii)* Quelles méthodes d'examen ce mécanisme devrait-il adopter et quel serait le rôle du secrétariat?
- iii)* Comment les informations recueillies au moyen des questionnaires, de la liste de contrôle provisoire et de l'outil de collecte d'informations complet sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant devraient-elles être exploitées dans le cadre d'un tel mécanisme?
- iv)* Comment pourrait-on régler au mieux les difficultés que pose l'examen de l'application de quatre instruments juridiques (la Convention contre la criminalité organisée et les trois Protocoles s'y rapportant)? Faut-il un seul mécanisme pour les quatre instruments? Quatre mécanismes? Une autre structure?
- v)* Dans quelle mesure serait-il possible de tirer parti des travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour étudier de possibles mécanismes d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée?
- vi)* Comment le mécanisme d'examen s'articulerait-il avec la fourniture d'une assistance technique dans les domaines couverts par la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant?

Afin que le Secrétariat puisse regrouper les avis et commentaires soumis par les États Membres, le Secrétaire général serait reconnaissant au Gouvernement de bien vouloir communiquer tout renseignement pertinent **d'ici au 31 juillet 2009** au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), par télécopie (+43-1-26060 75752) ou par courrier électronique ([untoc.cop@unodc.org](mailto:untoc.cop@unodc.org)).

**Réunion du Groupe de travail d'experts gouvernementaux à composition non limitée  
sur l'assistance technique (Vienne (Autriche), 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009)**

Dans sa décision 4/3, la Conférence a décidé que le Groupe de travail provisoire d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur l'assistance technique constituerait un élément permanent et elle l'a prié d'examiner les moyens de renforcer et de mieux coordonner les activités d'assistance technique en vue de l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de lui soumettre des recommandations sur le sujet à sa cinquième session.

Toujours dans cette décision, la Conférence a prié le Secrétariat d'organiser une réunion intersessions du Groupe de travail avant la fin de 2009.

Le Gouvernement est cordialement invité à participer à la réunion intersessions du Groupe de travail d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur l'assistance technique, qui se tiendra à Vienne (Autriche) les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009.

Une documentation comprenant l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux des deux réunions sera affichée sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation sur le site Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes:

<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/working-group-on-possible-mechanisms-to-review.html>

<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/open-ended-working-group-on-technical-assistance-2009.html>

..... Est jointe à la présente une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs pour faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches.

Il serait souhaitable que votre Gouvernement communique directement sa réponse à la présente invitation, ainsi que toute autre information pertinente, au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), par télécopie (+43-1-26060 75752) ou par courrier électronique, sous forme de document numérisé ([untoc.cop@unodc.org](mailto:untoc.cop@unodc.org)).

Les renseignements sur la composition de la délégation, y compris les noms, titres, adresses électroniques et autres coordonnées de ses membres, devront être communiqués au secrétariat **le 21 septembre 2009 au plus tard**. Les représentants dont l'adresse électronique aura été fournie recevront une réponse automatique confirmant leur inscription. Cette réponse contiendra par ailleurs un lien leur permettant de télécharger leur photographie afin que leur badge soit imprimé à l'avance et mis à leur disposition dès leur arrivée à la Porte 1 du Centre international de Vienne.

Le 2 juillet 2009

